

# Assez de mépris pour les agents C ... insupportable !

***Dans un contexte particulièrement difficile pour les agents de la DGFIP, suppressions d'emploi, missions sabordées, détérioration des conditions de vie au travail, jour de carence, gel du point d'indice, baisse des promotions, les mauvais coups portés à la catégorie C se multiplient !!***

## **Une situation de l'emploi catastrophique**

La catégorie C a subi de plein fouet les plans d'austérité successifs avec 25 000 postes supprimés depuis 10 ans. Avec 3000 suppressions supplémentaires en 2012, ce sont aujourd'hui 700 agents C en moins dans les services et un mouvement de mutation catastrophique ! Beaucoup de services sont en situation de non fonctionnement générant stress, désarroi et perte du sens du travail du fait d'une dégradation sans précédent des conditions de vie au travail, de l'exercice des missions et de l'accueil des contribuables.

Et rien n'arrête notre Directeur général ! Alors que pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis de nombreuses années, la DG a refusé arbitrairement de recruter les lauréats de la liste complémentaire du concours, elle propose aux agents en lutte, à Saint-Denis (93), des recrutements d'agents sans concours (qui ne seront là qu'en avril 2013), l'apport d'agents d'autres sites ou départements, de l'équipe de renfort ou d'ALD, voire pire de retraités !!!!

Ces propositions sont inadmissibles et montrent tout le mépris de la DG pour les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix. Et pour tous les autres sites et départements en déficit, elle propose quoi ? de nouvelles suppressions en 2013 !!

## **Un plan de rigueur pour les promotions**

Malgré les engagements pris par le ministre cet été, les taux de promotion des Tableaux d'avancement de 2012 n'ont pas été reconduits alors que les CAPL s'étaient déjà réunies.

Ce sont des dizaines d'agents administratifs qui en ont fait les frais : malgré leur inscription au TA après la CAPN, 178 AA 1<sup>ère</sup> classe n'ont pas été promus au grade d'AAP 2<sup>ème</sup> classe !

Quant à l'accès au 8<sup>ème</sup> échelon, contingenté par TA, des centaines d'agents n'en verront jamais la couleur. Là encore les engagements pris par la DG n'ont pas été respectés. Et la DG en rajoute : elle décide arbitrairement d'obliger des candidats à demander leur mise à la retraite pour pouvoir être inscrits au TA !

Et pour 2013, les taux de promotion par TA et les volumes de promotion de C en B ne sont toujours pas connus et risquent d'être en recul au nom des contraintes budgétaires.

Montreuil, le 15 novembre 2012

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr) • [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

## Des stagiaires C qui doivent payer pour être formés

Dans le cadre de l'harmonisation indemnitaire, la CGT a alerté la DG afin qu'elle comble d'urgence la différence d'indemnisation des stagiaires en stage de formation : issus du même concours, ces agents perçoivent soit l'indemnité de stage de 507,60 € (filière gestion publique), soit des frais de missions jusqu'à 1397,44 € (filière fiscale). Si l'administration a accepté de corriger ces disparités en examinant chaque situation individuelle pour les stagiaires de 2012, elle a eu l'indécence de faire une ultime provocation envers les agents C pour le dispositif harmonisé dès 2013. Ce sera l'indemnité de stage qui sera « généreusement » versée pendant les six semaines de formation théorique en école!

C'est inadmissible : comment un stagiaire C pourra se nourrir et se loger avec 507 € par mois ??

Dans ce contexte, le Directeur général peut continuer ses opérations de « charme » dans les services et présenter « sa démarche stratégique », les agents C ne sont pas dupes ! Ils ne se laisseront pas bernier par un pseudo dialogue social, ils ne sacrifieront pas leurs missions dans des « ateliers » destinés à choisir des simplifications qui ne serviront qu'à supprimer de nouveaux emplois !

- ➔ Pour des recrutements d'agents C et l'annulation des 2023 suppressions d'emploi pour 2013 ;
- ➔ Pour l'ouverture de discussions sur les taux et volumes de promotion qui reconnaissent les qualifications et la technicité mises en œuvre dans l'exercice des missions ;
- ➔ Pour l'accès au 8<sup>ème</sup> échelon, sans contingentement ;
- ➔ Pour une revalorisation de leur salaire ;
- ➔ Pour l'abrogation du jour de carence ;
- ➔ Pour une prise en charge des frais engagés par les stagiaires ou à défaut le bénéfice des frais de missions, et pour une harmonisation par le haut du régime indemnitaire.



**LE 27 NOVEMBRE  
LES AGENTS C SERONT  
MASSIVEMENT EN GRÈVE !**